MAIRIE DE LUPPE-VIOLLES 32110

Tel: 05.62.08.95.65 Luppe.violles.mairie@wanadoo.fr

Le 27 novembre 2023

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

COMMUNE DE LUPPE -VIOLLES

Le Conseil Municipal propose de retenir l'énergie renouvelable en photovoltaïque sur l'ensemble des toitures de la commune en excluant les deux églises et les zones définies par les monuments historiques (Ceci n'est bien sûr qu'un potentiel)